



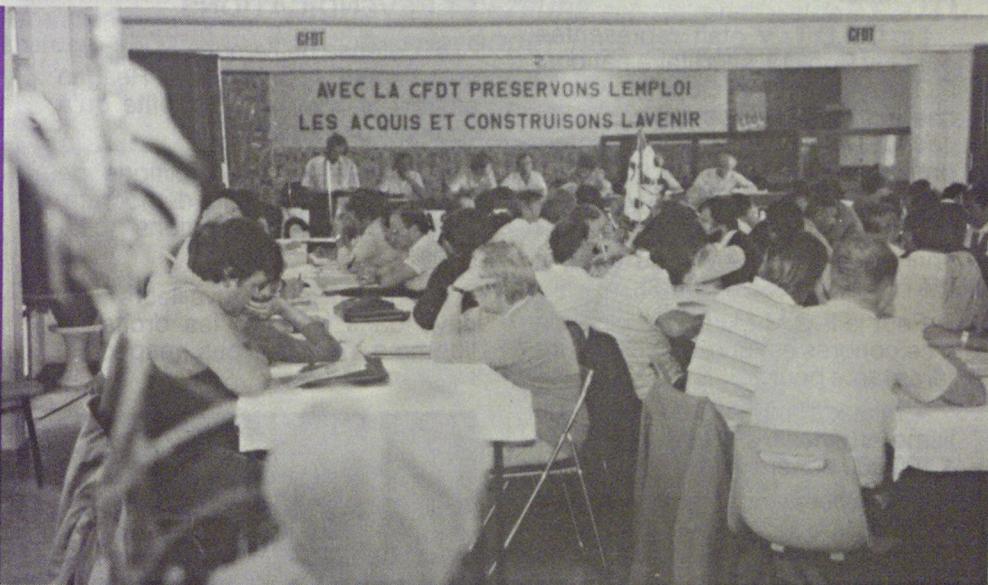
F.G.M.M./C.F.D.T.

Prix: 3,60 F - N° 19 - Novembre 86 - ISSN 0769-6590

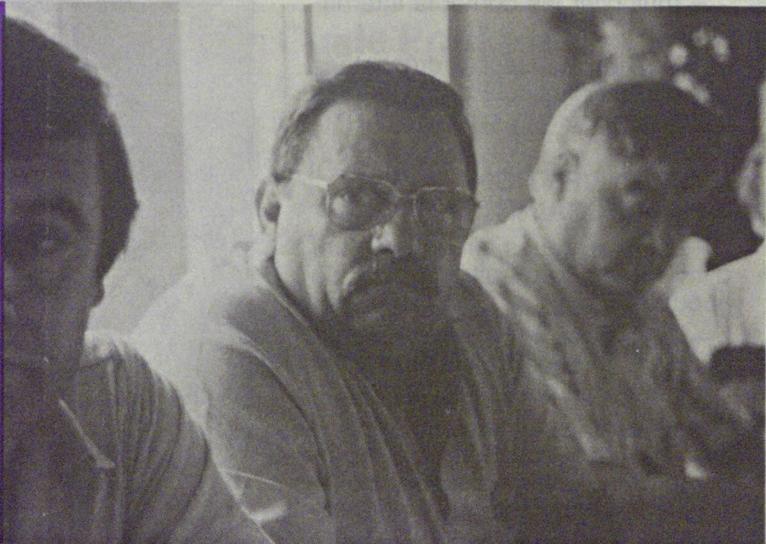
DOCUMENTATION
F.G.M.M.



**PROTECTION
SOCIALE**
ÉCONOMIE
EMPLOI



**CONDITIONS
DE TRAVAIL**
SYNDICALISATION



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MINEURS

CONGRÈS DE L'U.A.W.

Pour la deuxième fois, la F.G.M.M. était invitée à la Convention de l'U.A.W. (congrès).

L'U.A.W.: Union des travailleurs de l'automobile de l'Amérique du Nord (U.S.A. + Canada) rassemble aussi les travailleurs de l'aéronautique, du machinisme agricole, et depuis plusieurs années essaie un rapprochement avec les Farmers (fermiers américains).

Cette 28^e convention s'est tenue à Anaheim (banlieue de Los Angeles), Californie, du 1^{er} au 6 juin 1986.

La C.F.D.T. y était représentée par Guy Popieul, secrétaire national F.G.M.M. et Henri Quinon, branche auto (R.V.I.), accompagnés de Jacques Gourgue en tant qu'interprète.

Cette 28^e convention a été pour l'U.A.W. l'occasion de fêter son 50^e anniversaire. L'U.A.W., en effet, a été créée en 1935 à Détroit.

Pour la F.G.M.M., la participation à ce congrès est une expérience intéressante pour:

- mieux comprendre le syndicalisme américain (U.A.W. a plus de 1 100 000 adhérents);
- améliorer nos relations avec l'U.A.W. (de nombreuses sociétés françaises sont implantées au U.S.A.);
- multiplier les contacts internationaux.

17 nations étaient représentées par une ou plusieurs organisations syndicales.

UNE CONVENTION A L'AMÉRICAINE

– 3 000 délégués, presque autant d'invités (amis, retraités, époux ou épouses...);

– blousons multicolores, casquettes, badges, ballons étaient l'uniforme-type des participants;

– hymnes nationaux (américains et canadiens), sermons de représentants religieux, discours politiques de représentants (membres du congrès, sénateurs...) du parti démocrate.

Tous étaient réunis pour faire ressembler ce congrès à l'image que l'on se fait en France des grands meetings politiques américains.

UNE CONVENTION PRÉPARÉE ET STUDIEUSE

Plusieurs mois à l'avance, les textes de congrès sont préparés et amendés dans les différents locaux (sections syndicales), si bien que les votes (tous à main levée) sont pratiquement sans surprise.

Les points forts de cette convention ont amené de nombreux débats avec une large expression des délégués.

LES ORIENTATIONS ET REVENDICATIONS

- défense de l'emploi et du pouvoir d'achat: la politique de Reagan affaiblit le pays et ne profite qu'à ceux qui possèdent;
- opposition à la politique de Reagan, et aide au parti démocrate, pour peser sur les élections politiques;
- soutien aux travailleurs des pays dans lesquels les droits de l'homme ne sont pas respectés.

Avec un effort tout particulier pour aider les syndicats noirs indépendants d'Afrique du Sud dans leur lutte contre l'Apartheid;

- opposition aux importations de produits manufacturés étrangers sans valeur ajoutée américaine (les Japonais sont particulièrement visés);
- rapprochement avec les fermiers américains: la crise agricole entraînant une perte de plus de 60 000 emplois dans le secteur des équipements agricoles;
- acceptation du projet «Saturne»: nouveau type de relations sociales, et d'organisation industrielle pour une société de Général Motors construisant de nouvelles petites voitures;
- séparation avec le Canada. Les Canadiens, sauf une section, ont demandé leur autonomie vis-à-vis de l'U.A.W. Cette autonomie est très regrettée par les Américains.



SE SYNDIQUER POUR AGIR

Ci-dessous, le fac-similé de la quatrième page d'un tract de l'inter Thomson. C'est un appel aux travailleurs à adhérer à la C.F.D.T. Les camarades de l'inter Thomson ont exprimé à leur façon les raisons sérieuses et profondes de se syndiquer à la C.F.D.T.

Entre le **collectivisme** qui, au vu des expériences menées, ne conduit pas à l'épanouissement de l'individu et le **libéralisme** qui lui, ne peut mener qu'à l'accroissement des injustices et à l'étouffement de la responsabilité collective que chaque individu a dans l'évolution de la société, **une autre voie** est nécessaire qui permette à chacun de prendre sa place dans la société.

Une autre voie, mais comment ?

- ◆ **Construire une autre voie**, c'est donner à l'ensemble de la population les moyens d'un véritable partage entre les riches et les pauvres, les salariés et les chômeurs.
- ◆ C'est bâtir un rassemblement massif, C'est bâtir un véritable contre pouvoir à tous les niveaux de la société, de l'entreprise. Une telle volonté ne peut exister que si l'ensemble des salariés est franchement solidaire des plus démunis.
- ◆ **Construire cela**, c'est possible en aidant l'action syndicale, mais aussi et surtout en renforçant les sections syndicales dans les entreprises.
- ◆ **S'organiser** est plus que jamais nécessaire et comment peut-on s'organiser si ce n'est par le syndicat et la section syndicale ? "Ensemble et nombreux" est préférable à "seul et isolé".

Ensemble, nous pouvons construire une autre façon de travailler et de vivre.

Avec la CFDT et votre réflexion, construisons un monde de travail plus juste :

- En réduisant notre temps de travail, condition pour que les chômeurs aient droit à un emploi.
- En permettant à ceux qui le désirent, de partir progressivement ou définitivement avant 60 ans à la retraite : le départ en pré-retraite vaut mieux qu'un départ forcé (licenciement).
- En participant au développement et au respect des conseils d'atelier et service, groupes d'expression, pour que l'organisation de votre travail soit celle qui vous paraît la plus juste.
- En revendiquant la mise en place d'un volume important de formation qualifiante permettant de faire face à l'évolution des métiers.
- En exigeant une nouvelle répartition du travail entre centres en recherche, développement, fabrication.
- En veillant bien à ce que la modernisation nécessaire de l'outil de travail serve à la fois la société et le salarié et non, seulement, une minorité.

Sans le développement de l'organisation syndicale, la société duale s'installera progressivement avec toutes ses perversions.

Il est temps que nous agissions ensemble, si chacun de nous ne veut pas vivre avec une obsession en tête :

"Que feront demain nos enfants ?"

"À quand mon tour d'être licencié ?"

INTER CFDT THOMSON

(tract distribué dans tous les centres du groupe).

Octobre 1986.

L'assemblée générale des mineurs s'est tenue les 1er, 2 et 3 octobre 1986 à St-Pierre-sur-Mer dans l'Aude. 160 délégués de toutes les instances et régions françaises se sont donc retrouvés pour cette première assemblée depuis le regroupement avec la métallurgie en mai 1985.

La première journée a été consacrée à l'intervention des invités: Georges GRANGER, secrétaire général de la F.G.M.M., Horst BALL, secrétaire permanent à la C.E.C.A. (Communauté Européenne Charbon-Acier) qui a été victime d'un fâcheux incident. Sa voiture a été forcée en brisant un carreau. Tous ses papiers ont été volés ainsi que son argent, deux pneus ont été lacérés. Cet incident est survenu en plein jour sur le parking, alors qu'à 12 heures, tout le congrès était en train de déjeuner. Il faut signaler que c'était la seule voiture immatriculée en Allemagne qui a été saccagée!!! D'autres invités, tels que Jan OLYSLAEGERS, président des mineurs F.G.T.B. belges ou nos anciens secrétaires Jean KASPAR et Jean-Marie SPAETH se sont excusés pour leur absence.

Jean-Pierre Klapuch, secrétaire général sortant de l'U.F.M. a ouvert cette assemblée en présentant le rapport général et en axant son discours autour de trois thèmes:

«Préservons l'emploi – Préservons les acquis – Construisons l'avenir».

Le rapport général a été volontairement très succinct, puisque les mineurs ont tenu à innover lors de cette rencontre. En effet, la plus grande partie de l'assemblée générale consistait en des travaux de commissions, la résolution générale étant établie à partir de ces travaux.

Le rapport financier a été présenté par René ALBRECHT, trésorier de l'Union fédérale.

Les deux rapports ont été approuvés respectivement par 98,5 % et 92,9 % des mandats exprimés.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Ce fut ensuite le travail en commissions: – Economique – Emploi – Conditions de travail – Protection sociale – Syndicalisation.

Tous les participants se sont inscrits à plein dans ce travail, qui a été très laborieux et fructueux, en fonction des sujets qui les intéressaient. De ce fait, les débats étaient très animés.

La commission de résolution s'est mise en place le soir et a travaillé sur la rédaction de la résolution générale. Le travail s'est poursuivi tard dans la nuit.

Le lendemain, la résolution a été soumise à débat à l'assemblée. Après débat, et différents amendements, la résolution a été adoptée par 76 % des mandats.

Les militants présents à cette assemblée ont été satisfaits de la nouvelle méthode pour la rédaction de la résolution. Ils ont jugé positif le fait d'y être associés davantage. Ceci est une réaction à chaud, nous aurons bien sûr l'occasion d'y revenir plus longuement, lorsqu'on évaluera cette assemblée générale. La résolution générale faisant huit pages, il ne nous est pas possible de la reprendre intégralement. De ce fait, nous avons essayé de résumer le plus objectivement possible cette résolution.

PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

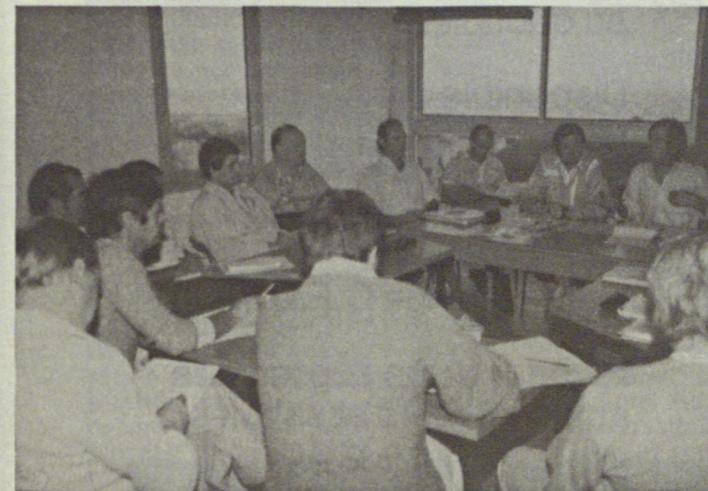
Le constat n'est plus à reprendre. Le rôle de notre organisation est de savoir proposer des solutions nouvelles pour reconstruire le tissu industriel et maintenir le potentiel de l'emploi dans les régions touchées par la récession minière.

Les travailleurs doivent se mobiliser afin, d'une part, d'infécher une politique de préservation de l'industrie extractive nationale; d'autre part, d'imposer des négociations sur le plan social. Il faut développer également l'ensemble des potentialités économiques existant dans les bassins.

Pour ce faire, il faut préparer des dossiers économiquement solides dans toutes les branches des entreprises et substances.

ÉCONOMIE, EMPLOI, CONDITIONS DE TRAVAIL, PROTECTION SOCIALE, SYNDICALISATION...

Assemblée générale de l'Union Fédérale des Mineurs



L'assemblée générale a voulu affirmer que le Statut du Mineur n'est pas un handicap au maintien en activité des exploitations minières, contrairement à ce que prétendent certains. Si nous supprimons aujourd'hui le Statut du Mineur, cela se traduira par une perte de l'ordre de 25 %, c'est ça la réalité; dans ce cas précis, certains ouvriers du Jour n'auraient même pas le S.M.I.C., alors où sont ces avantages mirobolants du Statut? Le Statut n'est pas un avantage, mais un acquis de la profession minière.

POLITIQUE DE L'EMPLOI

La lutte pour l'emploi est prioritaire dans nos régions.

1. Les changements technologiques

Il faut maîtriser ces mutations technologiques par la négociation. Tous les aspects sociaux doivent être pris en compte (F.P.C. - Conditions de travail – Emplois); pour ce faire, il faut donner aux militants les outils nécessaires pour la négociation.

2. R.A.T.T. (Réduction, Aménagement du Temps de Travail)

Pour que la R.A.T.T. soit créatrice d'emplois, il faut la lier à l'organisation du travail. Il faut diminuer les heures supplémentaires et favoriser la récupération en temps compensé. Il faut réduire le temps d'exposition aux nuisances plutôt que de l'indemniser.

3. F.P.C. (Formation Professionnelle et Continue)

Il faut intensifier l'effort de formation autour de quatre orientations claires:

- a) valoriser la capacité et ressources humaines;
- b) favoriser l'accès à une qualification pour toutes et tous;
- c) favoriser la formation du personnel non qualifié pour établir l'égalité;

d) mettre en cohérence les projets de formation avec l'évolution des emplois et des changements technologiques qui vont s'opérer.

4. Politique salariale

L'assemblée insiste une nouvelle fois sur la revalorisation des bas salaires, sur la réduction des inégalités (classification, salaires...).

– maintien du pouvoir d'achat en moyenne sur l'ensemble du personnel;

– égalité entre hommes et femmes à qualification égale;

– réduction de l'éventail hiérarchique (le ramener de 1 à 6);

– réduction du temps de travail et compensation à négocier.

5. Les jeunes

Plus d'embauche de jeunes. Il faut former les jeunes dans l'entreprise.

6. Égalité professionnelle

Il faut assurer un travail continu pour modifier les mentalités dans notre profession.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Il devient urgent que les C.H.S.-C.T. s'appliquent aux mines. En attendant, il faut que les syndicats prennent mieux en charge les C.H.S. existants: il faut préciser leur mission. L'assemblée dénonce tous les camouflages qui sont opérés pour faire baisser les statistiques sur les accidents du travail.

Il faut développer la recherche sur la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Il faut utiliser au maximum le droit d'expression. Une meilleure coordination entre la profession et les institutions qui s'occupent des conditions de travail, serait souhaitable.

PROTECTION SOCIALE

L'avenir de la Sécurité sociale minière est certainement le problème le plus important, notamment par la restructuration des caisses, l'ouverture du régime. La C.F.D.T. doit s'inscrire comme force de propositions, mais également de contestation si des décisions nuisent aux affiliés ou au personnel des caisses.

Dans le domaine de la santé, il faut améliorer la qualité des soins en établissant de meilleurs rapports entre médecins et malades, par le respect du libre choix, par une information des affiliés sur leurs droits.

L'assemblée générale marque son attachement aux retraites minières, toutefois il est nécessaire de faire bénéficier les mineurs de certains avantages accordés par le régime général (taux de réversion porté à 52 % - proratation pour moins de 15 ans - mensualisation des retraites).

L'assemblée demande l'amélioration des prestations des régimes de retraite complémentaire ainsi que leur harmonisation progressive en étudiant les conditions de financement de ces mesures.

La C.F.D.T. réprouve son opposition à la capitalisation des retraites qui remet en cause la notion de solidarité entre les différentes générations de mineurs.

L'assemblée demande l'ouverture de négociations devant conduire à préserver le cadre de vie (pérennité, avantages logements et chauffage - uniformisation à tous les niveaux - gratuité du logement - maintien des avantages aux retraités des entreprises disparues).

SYNDICALISATION

L'idée dominante est de favoriser le contact entre les militants et les adhérents, afin de permettre de s'informer

mutuellement, de s'organiser collectivement, de les défendre devant les patrons. Pour ce faire, il y a nécessité d'avoir des équipes syndicales qui se réunissent régulièrement:

- d'éviter les cumuls de mandats;
- de doter les travailleurs d'une information moderne;
- d'utiliser le droit d'expression syndical.

En conclusion à cette résolution, l'assemblée générale a décidé de provoquer la mobilisation générale de tous les travailleurs des mines pour:

- la défense de la profession;
- la défense de l'emploi et des acquis.

Pour cela, l'Union fédérale des mines proposera une rencontre à l'ensemble des fédérations pour l'organisation d'une action de 24 heures dans tous les bassins et substances du territoire national.

Le nouveau conseil de l'Union fédérale a élu le bureau de l'Union fédérale, qui aura à charge de faire appliquer les décisions et les orientations de l'assemblée générale pour les trois ans à venir:

Jean-Pierre Klapuch, secrétaire général

Patrick Krzyzanski, secrétaire général adjoint

Pierre Groussard, secrétaire général adjoint

René Albrecht, trésorier

Jacques Dezeure, secrétaire national de la F.G.M.M.

Auguste Godet, responsable retraités

Daniel Esnault, responsable ardoisières

Jean-Marie Smenek, responsable Lorraine

Bruno Fauchon, responsable Centre-Midi

Philippe Bains, responsable Uranium



Un Guide Pratique
pour développer
un syndicalisme de services
au quotidien.

Disponible dans
les U.D. et U.L.,
éditions privé et
Fonction publique.
32 F seulement
avec l'agenda C.F.D.T.

A vendre dès septembre
aux adhérents et salariés.

PROTECTION SOCIALE POUR TOUS

RECHERCHER DES VOIES NOUVELLES

● Rechercher des voies nouvelles pour définir ensemble le devenir des régimes de retraites.

● Etendre à tous les travailleurs de la métallurgie une couverture prévoyance complémentaire à la Sécurité sociale.

Deux exigences formulées par le congrès F.G.M.M. à Torcy en 1984.

LES RETRAITES

Elles sont régulièrement l'objet d'articles de presse et pas un jour ne passe sans que la T.V. ou la radio ne nous vantent les bienfaits de la « retraite A.G.F. » ou du « contrat U.A.P. ».

Les bénéficiaires des systèmes par capitalisation furent pourtant dans le passé ruinés par la guerre, l'inflation.

Promis à des rentes d'un montant dérisoire, ils furent sauvés en 1947 grâce à la mise en place des systèmes de retraites par répartition.

Ces systèmes par capitalisation refont les beaux jours des compagnies d'assurances. En face de cela, la défense des caisses de retraite par répartition apparaît bien fade, sinon inexistante malgré les prises de position de la C.F.D.T. et l'action de nos administrateurs.

Depuis trois décennies, ce système par répartition a fait la démonstration de son efficacité, de sa fiabilité, même si dans l'avenir les cotisations aussi bien que les allocations doivent faire l'objet d'ajustement pour maintenir l'équilibre indispensable, les régimes ne pouvant distribuer que ce qui est collecté. Aucun autre système n'aurait été capable d'assurer un service identique à celui mis en place.

Pour sa pérennité, il importe que nous fassions porter notre attention non seulement sur l'évolution financière mais également sur les conditions du service rendu. Les conditions de vie et de travail se sont transformées, la crise s'est maintenue. Les réalités vécues par les travailleurs ont assez radicalement évolué, même s'il faut s'abstenir de toute globalisation hâtive.

Les retraites mises en place après la dernière guerre, complétées dans les années cinquante, en plein essor économique et améliorées au cours des années n'ont pas encore été utilisées à plein puisque les possibilités offertes par le « facultatif » sont encore très majoritairement inemployées. Telles qu'elles sont devenues vont-elles continuer de répondre aux besoins des travailleurs et aux nécessités de l'économie ?

Approcher les réponses à ces questions, c'est ce que vient de commencer un groupe de travail fédéral. Ses travaux feront l'objet d'un débat dans l'organisation et ses propositions seront présentées lors de la **rencontre nationale des 9 et 10 juin 1987**.

Cette rencontre, qui réunira 6 à 800 administrateurs d'institutions de protection sociale, veut démontrer que la C.F.D.T. est très impliquée dans ces secteurs et qu'elle entend y jouer un rôle important.

LA PRÉVOYANCE

Tous risques confondus, elle est encore bien inégalement partagée. Plus de 2,5 millions de travailleurs n'en profitent pas. Et dans la métallurgie bien des salariés ne sont que très partiellement couverts.

Le service aux adhérents mis en place par la fédération va combler une partie de cette lacune. Il devrait être le moyen de rendre un service intéressant aux adhérents et être le premier stade d'une action concernant **l'extension de cette couverture à l'ensemble des métallurgistes** par une cotisation partagée avec l'entreprise et négociée au niveau des conventions collectives territoriales.

Autre avantage à une prévoyance complémentaire conventionnelle serait de consolider les accords d'entreprise existants.

Nous constatons en ce moment des révisions déchirantes de certaines couvertures « luxueuses ».

Une couverture minimum garantissant : le complément de salaire en cas de maladie, un capital décès ou une rente éducation, une rente incapacité-invalidité, pourrait être ainsi étendue à l'ensemble des métallurgistes et améliorée au niveau des entreprises éventuellement.

La généralisation d'une telle démarche étant écartée pour l'instant, un effort particulier sera entrepris après le lancement du service aux adhérents dans quelques U.M.M. qui acceptent de s'investir dans cette action :

● Inventorier les réalités du territoire, conduire l'information des militants et des travailleurs, assurer la formation des futurs négociateurs.

Mais cette prévoyance complémentaire implique un maintien en l'état du régime général. Or, dans ce domaine, nous sommes loin du compte. Ainsi, refusant toute action en direction des prescripteurs qui peuvent continuer à faire accroître les dépenses, le gouvernement poursuit la pénalisation des seuls assurés par la réduction des remboursements.

Plutôt que d'agir pour maîtriser l'évolution des dépenses de santé auprès des médecins, chirurgiens, praticiens, pharmaciens, il choisit, après une augmentation des recettes (cotisations), de porter atteinte au niveau de l'assurance maladie.

Sans aucune concertation préalable, le ministre des Affaires sociales propose une diminution des prestations d'assurance maladie de l'ordre de 10 milliards (diminution du nombre de maladies prises en charge à 100 %, diminution du nombre des exonérations du ticket modérateur pour des actes chirurgicaux ou hospitaliers remboursés actuellement à 100 %, augmentation du forfait hospitalier, suppression de la franchise postale, révision du classement des médicaments remboursés...).

Cela se traduira par une charge équivalente pour les ménages, soit par le relèvement des cotisations pour ceux qui ont une garantie complémentaire maladie, soit par des dépenses directes supplémentaires.

C'est une nouvelle dégradation de la couverture sociale qui est envisagée, c'est le pouvoir d'achat des familles qui va être diminué, c'est l'accès aux soins de santé qui sera plus difficile.

« Ce n'est pas en réduisant le niveau des remboursements qu'on aidera les individus à prendre en charge leur santé mais c'est en développant l'éducation sanitaire et sociale, en encourageant la création de centres de santé proches de la population, en agissant sur les causes des agressions de la santé. »

Une fois de plus, le gouvernement décide seul des mesures ponctuelles d'économie. Si les organisations syndicales sont consultées, aucune négociation de fond n'est engagée sur l'objectif, le niveau et la nature des prestations.

Pour la C.F.D.T., les mesures envisagées n'apporteront aucune solution à long terme. Elles s'appliqueront au détriment du pouvoir d'achat des revenus modestes. Il en sera ainsi tant que les principaux acteurs : financeurs, administrateurs, représentants des usagers, prescripteurs ne négocieront pas ensemble de la protection sociale qu'ils veulent. »

● Réfléchir sur le devenir des retraites complémentaires.

● Préparer l'extension de la couverture prévoyance pour l'ensemble des métallurgistes.

● Eviter la dégradation du régime général.

Trois bonnes pistes à suivre jusqu'au congrès de novembre 1987.

REPÈRES

LES PRIX

- En août, les prix à la consommation ont augmenté de + 0,1.

L'inflation continue de ralentir, depuis le début de l'année, la hausse des prix est de 1,2 %.

Les résultats en France se comparent désormais favorablement avec ceux de plusieurs de nos partenaires, au mois d'août: Grande-Bretagne: + 0,3 %; Danemark: + 0,5 %; Italie: + 0,2 %.

En R.F.A., les prix ont quant à eux baissé de 0,2 % au mois d'août.

- Sur un an, d'août 85 à août 86, les évolutions de prix ont été les suivantes: R.F.A.: - 0,4 %; Pays-Bas:

- 0,3 %; Belgique: + 0,8 %; France: + 2 %; Gde-Bretagne: + 2,4 %; Irlande: + 3,1 %; Danemark: + 4,3 %; Italie: + 5,7 %; Espagne: + 9,5 %; Portugal: + 11,5 %; Grèce: + 24,2 %.

Aux Etats-Unis, l'inflation sur un an a été de + 1,6 %, au Japon de + 1 %.

Pour le mois de septembre 1986, les prix auraient augmenté de 0,4 % selon l'estimation provisoire de l'INSEE. depuis le début de l'année, la hausse des prix s'établirait à 1,6 %, voire 1,7 %.

En un an, de septembre 85 à septembre 86, la progression des prix est, selon l'INSEE, de 2,3 % ce qui traduit une accélération du rythme de l'inflation.

LES SALAIRES

- Salaire horaire ouvrier

Il a progressé au 2^e trimestre 1986 de + 11,1 % et de + 2 % depuis le début de l'année (+ 4,3 % en un an).

- SMIC

26,92 francs depuis le 1.07.86.

- Minimum garanti

14,04 francs depuis le 1.07.86.

L'EMPLOI

(enquête trimestrielle du ministère des Affaires sociales et de l'Emploi)

- Les effectifs salariés (pour l'ensemble des secteurs marchands non-agricoles) ont augmenté de 0,1 % au second trimestre 1986. Sur douze mois, on enregistre une baisse de 0,2 % très atténuée par rapport à l'année précédente (- 1,5 %).

Au premier trimestre, les effectifs salariés avaient déjà augmenté de 0,1 %, ce qui correspond, pour le premier semestre, à environ 20 000 emplois supplémentaires sur un total de 13 450 000.

- La durée hebdomadaire du travail (semaine du 30 juin au 6 juillet 1986) s'établit en moyenne à 38,95 heures pour l'ensemble des salariés au champ de l'enquête (ouvriers: 39,10 heures, employés: 38,85 heures). Par rapport au début avril, on relève une hausse de la durée de 0,05 heure pour les ouvriers et une stabilité pour les employés.

Sur un an, la durée du travail est quasiment stable pour tous.

L'ÉCHO DES URNES



FRAMATOME

Elections des salariés: la C.F.D.T. est la première organisation syndicale.

A la suite du dépôt de bilan de Creusot-Loire, jusqu'alors actionnaire majoritaire, le capital de Framatome a été recomposé au bénéfice d'entreprises nationalisées (CGE, CEA, EdF,...).

A son tour, et de ce fait, Framatome est devenue une entreprise nationalisée... justifiant l'application de la loi de décentralisation et l'élection d'administrateurs salariés. Celles-ci se sont déroulées fin septembre et ont permis à la C.F.D.T. de faire valoir sa représentativité.

Inscrits: 7 741
Votants: 5 066 (65,5 %)
Exprimés: 4 843 (62,6 %)

- C.F.D.T.	1 469 voix (30,3 %)	2 élus
- C.G.T.	1 360 voix (28,1 %)	2 élus
- C.G.C.	1 330 voix (27,5 %)	1 élus
- F.O.	292 voix (6,1 %)	-
- C.F.T.C.	289 voix (6 %)	-

RENAULT

(succursale de Nantes)

Elections D.P.

1^{er} collège:

- C.F.D.T.	69 voix (57,50 %)	2 sièges
- C.G.T.	51 voix (42,50 %)	2 sièges

2^{er} collège:

- C.F.D.T. 62 voix (100 %) 2 sièges

Tous collèges confondus:

- C.F.D.T.	71,97 %	(+ 5,91 %)
- C.G.T.	28,03 %	(- 5,91 %)

SOLEX

(Nanterre)

Elections C.E.

1^{er} collège:

- C.F.D.T.	10 voix (9,43 %)	+ 9,43 %
- C.G.T.	96 voix (95,57 %)	- 9,43 %

L'an passé, la C.F.D.T. n'était pas présente dans le premier collège.

2^{er} collège:

- C.F.D.T.	52 voix	(26 %) + 2,24 %
- C.G.T.	124 voix	(62 %) + 11,5 %
- C.G.C.	24 voix	(12 %) - 13,74 %

CITROËN

(Rennes)

La C.F.D.T. progresse!

Elections D.P.

1^{er} collège:

- C.F.D.T. 1 112 voix soit 11,4 % (+ 1,3 %) 5 sièges

- C.G.T. 1 366 voix soit 14 % (+ 1,2 %) 7 sièges

- C.S.L. 6 669 voix soit 65,3 % (- 2,7 %) 32 sièges

- F.O. 639 voix soit 6,5 % (+ 0,3 %) 3 sièges

- C.F.T.C. 267 voix soit 2,7 % (-) 1 siège

2^{er} collège:

- C.F.D.T. 274 voix soit 16 % (+ 3,4 %) 2 sièges

- F.O. 135 voix soit 8 % (- 1 %) 1 siège

- C.F.T.C. 68 voix soit 4 % (- 0,5 %) -

- C.S.L. 1 132 voix soit 66,2 % (- 3,1 %) 8 sièges

- C.G.C. 102 voix soit 6 % (+ 1,4 %) -

Tous collèges confondus, la C.S.L. perd 295 voix (- 3 %), la C.F.D.T. en gagne 118 (+ 1,3 %) et la C.G.T. 110 (+ 1,2 %).

Le syndicat de la Métallurgie de Rennes analyse le résultat de ces élections autour de trois thèmes qualificatifs: satisfaction, amertume, espoir.

Satisfaction en raison du tassement de la C.S.L. et de l'échec du «lancement promotionnel» de la C.F.T.C., F.O. et de la C.G.C.

Amertume en raison de la confiance faite par plus de 64 % des travailleurs à la C.S.L. après ce que l'établissement de Rennes vient de vivre: licenciements, négociations du statut social bâclées, blocage des salaires... avec un accord tacite donné par ce «syndicat» à la direction sans discussion ni contrepartie.

Espoir, enfin car c'est dans les secteurs les plus impliqués par les mutations, là où le personnel dispose des éléments d'appréciation sur l'évolution négative du volume d'emploi que la C.F.D.T. progresse le plus et là où elle réalise ses scores les plus importants: 38,06 % chez les techniciens et 32,75 % chez les professionnels.

SOMMAIRE

● CONGRÈS DE L'U.A.W.	2
● SE SYNDIQUER POUR AGIR	3
● ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION FÉDÉRALE DES MINEURS	4-5-6
● RECHERCHER DES VOIES NOUVELLES	7
● REPÈRES- L'ÉCHO DES URNES	8